

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bureau de Presse et d'Information de Genève

Mid Term and Appraisal of the implementation
of the International Development Strategy

37-39 rue de Vermont
Case postale 195
1211 Genève 20
Tél. 34 97 50 Tél. 28261

Geneva, 12 th March 1975

Declaration of Mr Noel Salter, representative of the European Community,
in the general debate of the 6th Special Session of the CNUCED Board,
(Geneva, 10-21 march 1975)

A. INTRODUCTION

At the time when the members of the United Nations agreed to carry out a regular review and appraisal of the implementation of the International Development Strategy, they were under the impression that the pattern of economic growth and of social development would take a positive direction for all concerned, and in particular for the developing countries. Unfortunately this has been brought into question by the events of the last eighteen months. We find ourselves involved in a general crisis of world-wide dimensions, aggravated by the energy crisis and characterised by inflation, by marked fluctuations in the prices of primary products, by increased prices for manufactured goods, by recession and unemployment and by balance of payments problems. The developing countries, along with the industrialized countries, will be in a better position to overcome these difficulties if they recognise the interdependence between problems in both a geographical and sectoral sense, and if they have the will to work together for their economic and social well-being, in the long-term, if necessary envisaging certain modifications to structures. In this context, the EEC regards the mid-term review and appraisal as a chance, not only to evaluate in retrospect results achieved, but equally as a starting point towards more harmonious and just international economic relations.

Allow me, therefore, Mr. President, to outline to you the efforts undertaken by the Community with a view to the implementation of the International Development Strategy and to tell you of the measures undertaken by the Community to contribute to the mutual solution of common problems.

B. THE RELATIONS BETWEEN THE EEC AND THE DEVELOPING COUNTRIES 1970-1975 :
GLOBAL COOPERATION AND "REGIONAL" POLICY

Two years ago, at the time of the review and appraisal after the initial period of implementation of the International Development Strategy, the representative of the Community which had just been enlarged, indicated that the Heads of State and of Government, following their first conference at the highest political level in 1972, had emphasized the will of the new Community to respond far more positively than in the past to the expectations of the developing countries".

In effect they had given to the Community the political basis for a concrete Community cooperation policy with all the developing countries, and made clear that from then on such a policy would be implemented both on a world scale and on a regional scale.

The results achieved by the Community in the course of the first half of the Second Development Decade deserve to be outlined in relation to the observations contained in the report of the Secretary General of UNCTAD.

In this context it is useful to underline the significant increase in the level of imports from developing countries into the Community. For 1973, the percentage increase of these imports in comparison with 1972 was 33%. In 1974, the value of these imports is likely to have doubled. The trade deficit of the Community with all developing countries has not stopped growing since the beginning of the Second Development Decade. In 1974 this deficit was probably greater than the record figure of 30 milliard units of account. The increase in imports from developing countries into the Community is attributable, in large measure, to the increased prices for raw materials, but it reflects also - and it is necessary to underline this - an important increase in imports of manufactured and semi-manufactured products which have been stimulated by the putting into effect of the generalized scheme of preferences of the Community after 1st July 1971.

GLOBAL COOPERATION ON A WORLD SCALE

The work related to the implementation of a Community policy of cooperation for development on a world scale has followed several main themes.

The first is manifested by strengthening of already existing Community policies. Insofar as the scheme of generalized tariff preferences

is concerned, which was put into effect in 1971, and subsequently improved from year to year, it is sufficient to make clear that the quotas and ceilings opened for industrial products other than textiles corresponded in 1971 to 700 million units of account, and that these have been improved by the enlarged Community to 2 milliard units of account in 1974, representing about 2.3 milliard units of account in 1975. Concerning textile products the ceilings and quotas were increased from 39,000 tons in 1972 to 71,500 tons in 1975, this last quantity representing an estimated value of more than 500 million units of account. The number of processed agricultural products covered by the scheme has been increased and the preferential imports of these products is likely to reach a level of 600 million units of account in 1975. Since its putting into effect, other improvements have been made to the Generalized Scheme of Preferences of the European Community, notably the reductions of the list of products subject to tariff quotas; the increase in the number of countries benefitting from the scheme, and the modification of rules of origin in favour of member countries of certain regional groupings.

Very recently, on 3rd March last, the European Community agreed to a resolution having the effect of improving, in a progressive and continuous way, its scheme of generalized tariff preferences along certain guidelines, including particularly the increased utilization and better management of the present Community scheme, as well as its appropriate adaptation and improvement, taking into account the export potential of the developing countries to the Community. The improvements will take into account the interests of the least favoured developing countries with a view to facilitating their preferential access to Community markets. Significantly, the Community considers that a new phase of application of preferences will be necessary after 1980.

Insofar as primary products are concerned, the Community and its Member States have always shown an active interest in the world commodity agreement approach, and their willingness to cooperate towards their conclusion whenever this appeared practicable and useful. Negotiations are anticipated this year to renew and improve the working of the agreements affecting coffee, cocoa and tin. The Community has declared itself equally ready to negotiate, in the appropriate fora, world agreements on wheat, maize, rice and sugar.

The most recent development in the field of primary products is that of the proposal of the Secretariat for an integrated, global approach. I am not going to repeat what I have already said here in the name of the Community, three weeks ago. I would simply underline the interest which the Community has in the follow up to these proposals, and the weight which it is for all of us to give to the resolution adopted by the Committee on Commodities.

In another already existing field of activity, that of food aid, the financial effort of the Community has grown consistently and markedly, the budget under this heading having increased from \$ 20 million (U.S.) in 1969 to \$ 273 million (U.S.) in 1975. This aid, furnished entirely in the form of grants, has been given essentially to the most needy countries in terms of food requirements. For the future the Community will continue to have an active interest in this specific form of aid, especially in the light of the World Food Conference of November 1974.

The second main theme of the policy on a world scale comprises the determination of the Community to orient her financial and technical aid also for the benefit of countries with which the Community has not concluded conventions of cooperation and development. The Community gave proof of this determination in taking the initiative of proposing, even before the 6th Special Session of the General Assembly of the United Nations, international emergency action in favour of the developing countries most seriously affected by the recent movements in international prices. The Community decided forthwith to make an initial contribution of \$ 250 million (U.S.)

In the same spirit, and particularly conscious of the problems caused by drought, the Community contributed in 1974 an emergency grant of 35 million units of account for the Sahel countries and Ethiopia.

REGIONAL COOPERATION

Concerning the regional level of its cooperation policy, the Community can recall with satisfaction the recent signature, in Lomé, of the Convention concluded between the Community and 46 countries in Africa, the Caribbean and the Pacific (ACP). It can also emphasise its special relations with the countries, or groups of countries of the Mediterranean, in Latin America and in Asia.

The Convention, in comparison with earlier Conventions, is marked not only by a considerable geographical enlargement in its application, but also, by the development of its characteristic components along with fundamental innovations, and this in spite of the fact that, for the Community, the negotiation of the Convention came during the most profound economic crisis which it has experienced since its creation.

By the same token, the Convention takes into account a profoundly altered international economic context and most particularly the consequent diversification in the problems and needs of the Third World. In the opinion of the Community, this Convention constitutes an example of close cooperation which will reflect growing economic interdependence between equal and complementary partners.

Certain important measures of this Convention merit special mention namely :

- commercial cooperation;
- stabilisation of export earnings for raw materials;
- industrial cooperation;
- technical and financial cooperation.

In the commercial field, the Convention of Lomé is founded on the principle of free access for the products originating from the ACP states into the Community markets. The ACP states have undertaken to guarantee to the European Community a regime not less favourable than that given to the Most Favoured Nation in their trading arrangements, vis à vis other industrialized countries. The Community has not sought reciprocity in the field of trade arrangements.

In establishing a system for the stabilisation of export earnings, the Convention introduces a major innovation in international economic relations. In fact, it is the first time that industrialized countries and developing countries exporting raw materials have agreed to put into operation such an ambitious system. Its application will permit the developing countries to maintain certain levels of export earnings, in compensating them against fluctuation to which they would normally be subjected from the play of market forces or the hazards of production.

This system assures transfers to ACP states exporting 29 different products, when the effective export earnings which they have earned during the year from their exports to the Community, is inferior to those of a reference level. The different methods of application of

this system are calculated to take account of the particular situation of least developed, land-locked or island states. When the circumstances permit, the States benefitting from these transfers will contribute to the maintaining of the level of resources placed at the disposal of the system by the Community, that is to say 375 million units of account for the implementation period of the Convention. The twenty four least favoured signatory countries do not have to fulfil this obligation.

Another striking innovation of this new Convention is the importance which it gives to the theme of industrial cooperation. The place which it will take henceforth among the other aspects of cooperation stands as a reflection of the changes which are in the process of taking place in international economic relations and which are tending to give to developing countries an increasingly important role in industrial production. Moreover, for certain ACP partners which, by virtue of the increased value of their resources, have at their disposal their own not negligible financial means, industrial cooperation appears to be particularly promising. The measures concerning industrial cooperation cover, in fact, a number of fields : development of industrial infrastructure, contributions to the creation of industrial undertakings, training, industrial research and development, the transfer and adaptation of technology, a special effort in favour of small and medium undertakings and programmes of information distribution and commercial promotion.

Under the heading of financial cooperation, the new Convention foresees a global financial package of 3,39 million units of account for a period of five years. Leaving aside the part of this total to be allocated to the stabilization of export earnings, 80% will be available in the form of grants (2,100 million units of account) or in the form of special loans (430 million units of account). These figures must not lead one to lose sight of the numerous innovations incorporated in the new Convention. The most marked of these concern the increase in the responsibilities of the ACP insofar as the initiation of aid programming, preparation, project-planning and aid management are concerned, with an emphasis upon regional cooperation, and the development of small and medium undertakings as much as the implementation of rural micro-projects. Finally special measures are envisaged in favour of the least developed countries.

./.

In the context of its regional approach to the Mediterranean, the Community finds itself in the final stage of negotiations of commercial and cooperation agreements with the three Maghreb countries. The Community has also concluded preferential commercial agreements with Israel, the Arab Republic of Egypt and the Lebanon. The latter governments, along with those of Syria and Jordan, have shown their interest in entering into talks on a commercial and cooperation agreement with the Community.

Concerning Asia, a commercial cooperation agreement has been concluded with India and came into force in April 1974. Talks are under way with Bangladesh, Pakistan and Sri Lanka towards the conclusion of similar agreements. Relations with the ASEAN countries (Association of South East Asian Nations) have progressed in a satisfactory fashion and the two parties have explored the possibilities of a Community contribution in the fields of commercial promotion and regional integration.

Insofar as Latin America is concerned, the commercial agreements concluded with Brazil and Uruguay came into force in August 1974, and negotiations will soon be opened with Mexico. The commercial agreement with the Argentine has been prolonged until the end of 1975. The Community also maintains useful contacts with the Latin American Free Trade Association (LAFTA), the Andean Group and the Permanent Secretariat of the General Treaty of Central American Economic Integration (SIECA).

C. THE EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY AND THE "77" IN THE FACE OF PRESENT PROBLEMS - THE NECESSITY FOR DIALOGUE AND FOR COOPERATION - ROLE AND CONTRIBUTION OF THE EUROPEAN COMMUNITY

The Community recognises that international economic relations are in a process of profound change and that the traditional concepts of development aid cannot properly meet new needs. That is why the Community has embraced new forms of cooperation and development in the context of the present economic situation and the recognition of a new interdependence.

It remains to stress that the Community is convinced that the only profitable method of moving forward is to extend the already large area of consensus between the developed and developing countries by seeking to reach agreement on the points which remain at issue. It is also convinced that the examination of the International Development Strategy with which we are proceeding must be conducted in this spirit, and it welcomes the fact that the positions taken by the developing countries in UNCTAD also place emphasis upon interdependence and dialogue.

To sum up, I would say that among the measures taken by the Community in favour of development one should mention in particular : the introduction and regular improvement of the Generalized System of Preferences; the major increase in food aid; the enlargement of the regional agreements with the countries of the ACP and in the Mediterranean; the negotiation of commercial agreements with developing countries in Asia and Latin America, and support for emergency action for most affected developing countries.

Further, the Community has manifested its political will to adopt a new approach through its commitment to recognise on a world scale the diversity of underdevelopment situations, and to make efforts to participate in financial and technical cooperation outside of regional agreements, and in the context of selectivity in its global cooperation policy. Thus it has indicated its preparedness to bring all means to bear to try to meet the diverse needs of developing countries.

The desire of the European Community to respond constructively to these diverse needs was confirmed by President Ortoli in a recent speech before the European Parliament, with reference to relations between the Community and the Third World as a whole, when he said :

"Europe has embarked on a bold policy; the establishment of a new relationship with the Third World based on long-term cooperation guided by principles of fair and equal treatment..."

These words seem to me to be entirely appropriate to the mid-term evaluation and appraisal of the implementation of the International Development Strategy.

*

*

*

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bureau de Presse et d'Information de Genève

Examen et évaluation, à mi-parcours, de
l'application de la Stratégie Internationale
du Développement

37-39 rue de Vermont
Case postale 195
1211 Genève 20
Tél. 34 97 50 Télex 28261

Genève, le 12 mars 1975

Déclaration de M. Noël Salter, représentant de la
Communauté Européenne, lors du débat général à la 6ème session
spéciale de la CNUCED (Genève, 10-21 mars 1975)

A. INTRODUCTION

A l'époque où les Etats membres des Nations unies sont convenus de procéder à des intervalles réguliers à une évaluation générale de la mise en oeuvre de la stratégie internationale du développement, ils avaient l'impression que la croissance économique et le développement social prendraient une direction positive pour tous, et en particulier pour les pays en voie de développement. L'évolution au cours des 18 derniers mois a malheureusement atténué cet espoir. Nous nous trouvons engagés dans une crise générale de dimensions mondiales, aggravée par la crise énergétique, et caractérisée par l'inflation, par des fluctuations importantes des prix des matières premières, par des augmentations des prix des produits manufacturés, par la récession et le chômage et par le déséquilibre des balances de paiement. Les pays en voie de développement, aussi que les pays industrialisés, pourraient mieux surmonter ces difficultés s'ils reconnaissaient l'interdépendance géographique et sectorielle des problèmes, et s'ils avaient la volonté de travailler pour leur bien-être économique et social en commun, dans le long terme et, si besoin en est, d'envisager certaines modifications de structures.

Dans ce contexte, la CEE regarde l'examen à mi-parcours comme une possibilité, non seulement d'évaluer en rétrospective les résultats atteints, mais également de le considérer comme un point de départ vers des relations économiques internationales plus justes et harmonieuses.

Permettez-moi donc, Monsieur le Président, de vous exposer les efforts entrepris par la Communauté en vue de la réalisation de la stratégie internationale de développement et de vous parler des dispositions prises par la Communauté pour contribuer à maîtriser en commun les problèmes communs.

B. LES RELATIONS DE LA CEE AVEC LES PVD 1970-1975 : COOPERATION GLOBALE ET POLITIQUE "REGIONALE"

Il y a deux ans, à l'occasion de l'examen de la mise en application de la stratégie internationale du développement au cours de sa période initiale, le représentant de la Communauté, élargie juste auparavant, a souligné que les Chefs d'Etats et de gouvernements, lors de leur première conférence au niveau politique le plus élevé en 1972, avaient marqué la volonté de la nouvelle Communauté, "de répondre encore davantage que par le passé à l'attente de l'ensemble des PVD".

En effet, ils avaient donné à la Communauté la base politique pour une coopération communautaire concrète avec tous les PVD et précisé que dorénavant une telle politique se réaliserait à l'échelle mondiale et à l'échelle régionale.

Les résultats atteints par la Communauté au cours de la première moitié de la seconde décennie du développement méritent d'être mis en relief par rapport aux observations contenues dans le rapport du Secrétaire Général de la CNUCED.

Dans ce contexte il convient de souligner l'accroissement important des importations réalisés par la Communauté en provenance des PVD. Pour 1973, le pourcentage d'accroissement de ces importations par rapport à 1972 est de 33%. En 1974, la valeur de ces importations est vraisemblablement multipliées. Le déficit de la balance commerciale de la Communauté avec l'ensemble des PVD n'a cessé de s'accroître depuis le début de la seconde décennie. En 1974 ce déficit a dépassé probablement le chiffre record de 30 milliards d'unités de compte. L'accroissement des importations en provenance des PVD dans la Communauté est imputable, dans une large mesure, à la hausse des prix des matières premières, mais elle reflète également - et il faut le souligner - l'augmentation importante des importations de produits manufacturés et semi-manufacturés qui ont été stimulés par la mise en application du schéma des préférences généralisées de la Communauté à partir du 1 juillet 1971.

COOPERATION GLOBALE A L'ECHELLE MONDIALE

Les travaux relatifs à la mise en oeuvre d'une politique communautaire de coopération au développement à l'échelle mondiale ont suivi plusieurs axes.

Le premier se traduit par un approfondissement des politiques communautaires déjà existantes. En ce qui concerne le schéma des préférences tarifaires généralisées qui a été mis en application en 1971 et amélioré par la suite d'année en année il suffit de préciser que les contingents et les plafonds ouverts pour les produits industriels autres que les textiles correspondaient en 1972 à 780 millions d'unités de compte et qu'ils ont été portés par la Communauté élargie à 2 milliards d'unités de compte en 1974, pour représenter environ 2,3 milliards d'unités de compte en 1975. S'agissant des produits textiles les plafonds et contingents sont passés de 39.000 tonnes en 1972 à 71.500 tonnes en 1975, cette dernière quantité représentant une valeur évalué à plus de 500 millions d'unités de compte. Le nombre des produits agricoles transformés couvert par le schéma a été augmenté et les importations préférentielles de ces produits pourront atteindre en 1975 un montant de 600 millions d'unités de compte. Depuis sa mise en application d'autres améliorations ont été apportées au schéma des préférences généralisées de la Communauté Européenne, notamment la réduction de la liste des produits soumis au contingentement tarifaire, l'augmentation du nombre des pays bénéficiaires, et la modification des règles d'origine en faveur des pays membres de certains groupements régionaux.

Tout récemment, le 3 mars dernier, la Communauté Européenne a marqué son accord sur une résolution tendant à améliorer d'une façon progressive et continue son schéma des préférences tarifaires généralisées selon certaines lignes directrices visant notamment l'utilisation accrue et une meilleure gestion du schéma communautaire actuel aussi bien que son amélioration et l'adaptation appropriées en tenant compte des possibilités d'exportation des PVD ainsi que des possibilités économiques de la Communauté. Les améliorations tiendront compte des intérêts des PVD les moins favorisés en vue de faciliter leur accès préférentiel au marché de la Communauté. Fait important, la Communauté a considéré qu'une nouvelle phase d'application des préférences au-delà de 1980 sera nécessaire.

En ce qui concerne les produits de base, la Communauté et ses Etats membres ont toujours montré un vif intérêt dans la formule des accords mondiaux et leur disposition à coopérer à leur conclusion chaque fois que cela paraît possible et utile. Des négociations sont prévues cette année pour renouveler et améliorer le fonctionnement des accords touchant le café, le cacao et l'étain. La Communauté s'est déclarée prête également à négocier dans les enceintes appropriées des accords mondiaux pour le blé, le maïs, le riz et le sucre.

Le développement le plus récent dans le secteur des produits de base est celui des propositions pour une approche globale et intégrée que nous a faites le Secrétariat. Je ne vais pas répéter ici ce que j'avais déjà eu l'occasion de dire au nom de la Communauté il y a trois semaines. Je tiens simplement à souligner l'intérêt que porte la Communauté à la suite qu'il incombe à nous tous de donner à la Résolution finale adoptée par la Commission des produits de base.

Dans un autre champ d'activité déjà existant, celui de l'aide alimentaire l'effort financier de la Communauté s'est continuellement accru de façon notable, le budget y afférent étant passé de 20 millions de US \$ en 1969 à 273 millions de US \$ en 1975. Cette aide fournie entièrement sous forme de dons s'adresse essentiellement aux pays les plus nécessiteux sur le plan alimentaire. Pour l'avenir, la Communauté continue à avoir un intérêt actif dans cette aide spécifique, notamment à la lumière de la Conférence alimentaire mondiale de novembre 1974.

Un second axe important de la politique à l'échelle mondiale consiste dans la détermination de la Communauté d'orienter son aide financière et technique également au bénéfice des pays avec lesquels la Communauté n'a pas conclu des conventions de coopération et développement. La Communauté a fourni une preuve de cette détermination en prenant l'initiative de proposer, avant même la 6ème session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, une action internationale d'urgence en faveur des PVD les plus touchés par les récents mouvements de prix internationaux en ayant d'ores et déjà décidé de contribuer à cette action, pour un montant de 250 millions de US \$.

Dans le même esprit et particulièrement sensible aux problèmes causés par la sécheresse, la Communauté a contribué en 1974 par une subvention de 35 millions d'unités de compte d'aide d'urgence à des pays du Sahel et l'Ethiopie.

COOPERATION REGIONALE

Quant à l'échelle régionale de sa politique de coopération, la Communauté peut rappeler avec satisfaction la signature récente, à Lomé, de la Convention conclue entre elle et 46 Etats en Afrique, aux Caraïbes et dans le Pacifique (ACP). Elle peut également souligner ses relations particulières avec des pays ou des groupements de pays dans la Méditerranée, en Amérique latine et en Asie.

La Convention de Lomé, par rapport aux Conventions antérieures, est marquée non seulement par l'élargissement considérable de son champ d'application, mais aussi par des évolutions caractéristiques et des innovations fondamentales - et ceci en dépit du fait que, pour la Communauté, la négociation de la Convention est intervenue lors de la crise économique la plus sévère qu'elle ait connue depuis sa création.

Par là même, la Convention tient compte d'un contexte économique international en profonde mutation et plus particulièrement de la diversification qui en résulte dans les problèmes et les besoins du Tiers-Monde. Dans l'esprit de la Communauté, cette Convention constitue un exemple d'une coopération étroite qui reflète l'interdépendance économique croissante entre partenaires égaux et complémentaires.

Certaines dispositions importantes de cette Convention méritent d'être relevées, notamment :

- . la coopération commerciale,
- . la stabilisation des recettes d'exportation de matières premières,
- . la coopération industrielle,
- . la coopération financière et technique.

. Dans le domaine commercial, la Convention de Lomé est fondée sur le principe du libre accès des produits originaires des Etats ACP au marché communautaire. Les Etats ACP s'engagent à garantir à la CEE un régime non moins favorable que celui de la nation la plus favorisée dans leurs échanges commerciaux, vis à vis d'autres pays industrialisés. La Communauté n'a pas cherché la réciprocité dans les concessions commerciales.

. En instituant un système de stabilisation des recettes d'exportation, la Convention introduit une innovation majeure dans les relations économiques internationales. En effet, c'est la première fois que des pays industrialisés et des PVD exportateurs de produits de base s'entendent pour mettre sur pied un système aussi ambitieux. Son application permettra aux PVD de maintenir un certain niveau de recettes d'exportation, en protégeant celles-ci contre les fluctuations qu'elles subissent, du fait du jeu des marchés ou des aléas de la production. Le système assure aux Etats ACP exportateurs de vingt-neuf produits différents, des transferts, lorsque leurs recettes d'exportation effectives qu'ils auront tirées pendant une année de leurs exportations à destination de la Communauté, auront été inférieures à un niveau de référence. Les différentes modalités d'application de ce système sont modulées pour tenir compte de la situation particulière des Etats les moins développés, insulaires ou enclavés. Lorsque les circonstances le permettent, les Etats bénéficiaires de transferts contribuent à la reconstitution des ressources mises à la disposition du système par la Communauté, à savoir 375 millions d'unités de compte pour la période d'application de la Convention. Les 24 Etats les moins favorisés sont dispensés de cette obligation.

../..

. Une autre innovation frappante de la nouvelle Convention est l'importance qu'elle attribue au thème de la coopération industrielle. La place qu'elle prendra désormais parmi les autres instruments de la coopération s'explique d'abord comme un reflet des changements qui sont en train d'intervenir dans les relations économiques internationales et qui tendent à attribuer aux pays en voie de développement un rôle croissant dans les productions industrielles. En outre, pour certains partenaires ACP qui, du fait de leurs ressources revalorisées, disposent désormais de moyens financiers propres non négligeables, le domaine industriel apparaît comme particulièrement prometteur. Les dispositions concernant la coopération industrielle couvrent en fait un ensemble de domaines : développement des infrastructures industrielles, contribution à la création d'entreprises manufacturières, formation, recherche et études industrielles, transfert et adaptation de la technologie, effort particulier en faveur des petites et moyennes entreprises, actions d'information et de promotion industrielle.

. Au titre de la coopération financière et technique, la nouvelle Convention prévoit au bénéfice des ACP une enveloppe financière globale de 3.390 millions d'U.C. pour une période de cinq ans. Mis à part les crédits pour la stabilisation des recettes d'exportation, elle comprend, à concurrence de 80% des disponibilités à titre de subventions (2.100 millions d'U.C.) ou sous forme de prêts spéciaux (430 millions d'U.C.). Ces chiffres ne doivent pas faire perdre de vue de nombreuses innovations apportées par la nouvelle Convention. Les plus marquantes concernent l'accroissement des responsabilités des ACP en ce qui concerne la préparation, l'instruction des projets et la gestion de l'aide, l'introduction d'un programme de l'aide, l'accent mis sur la coopération régionale, le développement des petites et moyennes entreprises ainsi que des micro-réalisations en milieu rural. Des mesures spéciales sont prévues en faveur des pays les plus défavorisés.

Dans le contexte de son approche régionale à la Méditerranée, la Communauté se trouve dans le stade final de négociations d'accords de commerce et de coopération avec trois pays du Maghreb. La Communauté a également conclu des accords commerciaux préférentiels avec Israël, la République Arabe d'Egypte et le Liban. Les gouvernements de ces derniers, aussi bien que ceux de la Syrie et de la Jordanie ont manifesté l'intérêt d'entamer des pourparlers sur un accord de commerce et de coopération avec la Communauté.

S'agissant de l'Asie, un accord de coopération commerciale a été conclu avec l'Inde et est entré en vigueur en avril 1974. Des pourparlers sont en cours avec le Bangladesh, le Pakistan et Sri Lanka pour la conclusion d'accords similaires. Les relations avec les pays de l'ASEAN (Association of South East Asian Nations), ont progressé de façon satisfaisante et les deux parties ont exploré les possibilités de contribution de la Communauté dans les domaines de la promotion commerciale et de l'intégration régionale.

En ce qui concerne l'Amérique Latine, les accords commerciaux conclus avec le Brésil et l'Uruguay sont entrés en vigueur en août 1974 et des négociations seront ouvertes prochainement avec le Mexique. L'accord commercial avec l'Argentine a été reconduit jusqu'à la fin de 1975. La Communauté maintient par ailleurs des contacts utiles, avec l'Association latino-américaine de libre-échange (ALALC), le Groupe Andin et le Secrétariat pour l'intégration économique de l'Amérique Centrale (SIECA).

C. LA CEE ET LES "77" DEVANT LES PROBLEMES IMMEDIATS - NECESSITE DE DIALOGUE ET DE COOPERATION - ROLE ET CONTRIBUTION DE LA CEE

La Communauté reconnaît que les relations économiques internationales se trouvent dans un processus de changements profonds et que les conceptions traditionnelles de l'aide au développement ne pourvoient pas exactement aux besoins nouveaux. C'est pourquoi la Communauté a retenu de nouvelles formes de coopération et de développement dans le contexte de la situation économique actuelle et de la reconnaissance d'une interdépendance nouvelle.

Il reste que la Communauté est convaincue que la seule méthode profitable est d'élargir le terrain déjà important du consensus entre pays développés et PVD par la recherche d'accords sur les points à régler. Elle est convaincue aussi que l'examen de la stratégie internationale du développement auquel nous procédons doit être conduit dans cet état d'esprit, et elle se félicite que les positions prises par les PVD à la CHUCED mettent également l'accent sur l'interdépendance et le dialogue.

Pour me résumer, je dirai que parmi les mesures prises par la Communauté en faveur du développement on peut citer principalement: l'introduction et l'amélioration régulière du système généralisé de préférences; l'augmentation très importante de l'aide alimentaire; l'élargissement des accords régionaux avec les pays ACP et dans la Méditerranée; la négociation d'accords commerciaux avec des PVD de l'Asie et de l'Amérique Latine; le soutien de l'action d'urgence aux PVD les plus affectés.

De plus, la Communauté a manifesté sa volonté politique d'adopter une approche nouvelle par son engagement à reconnaître à l'échelle mondiale la diversité des situations de sous-développement et à faire des efforts pour participer à la coopération financière et technique au-delà des accords régionaux, et dans le cadre de la sélectivité dans sa politique globale de coopération. Ainsi elle démontre sa disposition de mettre en oeuvre tous les moyens dans un effort de subvenir aux besoins variés de tous les PVD.

Le désir de la Communauté européenne de répondre de manière constructive à ces besoins variés a été confirmé par le Président Ortolí lors de son discours récent devant le Parlement Européen. Se référant aux relations de la Communauté avec l'ensemble du Tiers Monde, M. Ortolí disait :

"Il est une politique que l'Europe a engagée hardiment; c'est l'établissement de rapports nouveaux avec le Tiers Monde fondés sur une coopération à long terme inspirée par l'égalité et la justice...".

Ces mots me paraissent tout à fait appropriés à l'examen à mi-parcours de l'application de la Stratégie Internationale du développement.